Autorité belge
de la Concurrence

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 61/2023
15 décembre 2023

L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition de Intervest Offices & Warehouses SA par European Real Estate Holdings SA.

Le 13 décembre 2023, l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé l'acquisition d'Intervest Offices & Warehouses SA (ci-après "Intervest) par European Real Estate Holdings SA (ci-après "EREH").

La concentration a été notifiée le 24 novembre 2023 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

EREH est indirectement sous le contrôle exclusif de TPG Real Estate Partners (ci-après "TREP"), la plateforme immobilière du groupe TPG Inc. (ci-après "TPG"). TPG est un gestionnaire mondial d'actifs alternatifs qui investit dans divers secteurs et se concentre sur les segments à forte croissance, tant en termes de fonds d'investissement alternatifs que d'économie mondiale.

Intervest investit dans l'immobilier logistique et les immeubles de bureaux en Belgique et aux Pays-Bas. La partie logistique se situe sur les axes Anvers-Bruxelles-Nivelles ; Anvers-Limbourg-Liège ; et Anvers-Gand-Bruges. Les immeubles de bureaux sont situés dans plusieurs centres-villes (Anvers, Malines, Bruxelles et Louvain) et sur des campus à l'extérieur de ces villes.

Dans sa décision du 13 décembre 2023, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies, qu'une concurrence effective sur les marchés en cause n'est pas entravée de manière significative et que la concentration notifiée ne soulève pas d'objections.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard
Auditeur général
Tél : +32 (2) 277 76 57
Courriel : damien.gerard@bma-abc.be
Site web : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la concurrence (BMA) est un organe administratif indépendant qui contribue à définir et à appliquer la politique de concurrence en Belgique. Plus précisément, la BMA poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et supervise les principales fusions et acquisitions. La BMA coopère avec les autorités de concurrence des États membres et la Commission européenne au sein du Réseau européen de la concurrence (REC).